Porter à connaissance informatif relatif aux risques miniers résiduels

Commune de CONDAT-SUR-VEZERE

Dans le but de recueillir toutes les informations nécessaires à la connaissance des risques miniers résiduels, et au vu du nombre important de titres et de sites miniers en France, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a mandaté le groupement d'intérêt public Géoderis pour effectuer, région par région, un état des lieux des risques de mouvement de terrain d'origine minière (Opération de « Scanning des sites miniers », sous la convention n°04-2-77-5774 du 20/12/2004).

Les présents porter-à-connaissance sont consécutifs notamment, à cet état des lieux dans l'ancienne région Aquitaine.

Télécharger les pièces constitutives du porter à connaissance grâce aux liens suivants :

Notice explicative

Dossier de porter à connaissance de Condat-sur-Vézère

Recommandations de prescriptions au titre des risques miniers résiduels